

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER TIENDRA UN SÉANCE EXTRAORDINAIRE le SAMEDI 24 OCTOBRE 2020 À 16 H au Centre de loisirs de la municipalité de Berthier-sur-Mer situé au 24 boul. Blais Est.

La séance portera uniquement sur les points suivants :

- AVIS DE MOTION ANNONÇANT UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT N°264 SUR LE PLAN D'URBANISME (AFFECTATIONS INDUSTRIELLES ET AUTRES)
- AVIS DE MOTION ANNONÇANT UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265, AUX FINS DE RESTREINDRE CERTAINS USAGES (MODIFICATION DE CERTAINS USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES INDUSTRIELLES, DONT LA ZONE Ib1)
- AVIS DE MOTION ANNONÇANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (VISANT NOTAMMENT CERTAINS USAGES INDUSTRIELS)

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 22^e jour d'octobre deux mille vingt.



Martin Turgeon, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre quinze heures et seize heures, le vingt-deuxième jour d'octobre 2020. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-deuxième jour d'octobre deux mille vingt.

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier